



Envoyé en préfecture le 22/11/2021

Reçu en préfecture le 22/11/2021

Affiché le 22/11/2021

ID : 063-200071199-20211116-CCPL_2021_150-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	37 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 9 novembre 2021

Date d'affichage : 9 novembre 2021

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de Bussières-et-Pruns.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Pascale MORIN, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Gilles MAS
André DEMAY a donné pouvoir à Loïc CHATARD
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER
Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Nicole PÉREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, David DESPAX

Absents :

Pierre LYAN, Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : Loïc CHATARD

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-150 : RH – TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION DE POSTE

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Afin de répondre à l'objectif 3-3 de la convention territoriale globale (CTG) « Déployer un accompagnement des projets jeunesse sur le territoire », la commission enfance jeunesse, aide à domicile et santé, en date du 21 octobre 2021, a proposé de structurer le service « Pôle ados » avec la mise en place d'une équipe permanente composée d'un directeur et d'un animateur « jeunesse ».

Suite au changement de fonction de la directrice actuelle et afin de permettre l'arrivée d'un animateur « jeunesse », poste co-financé par la CAF, il est proposé de créer les supports suivants :

Nombre	Date	Fonction	Catégorie	Grade	Temps (non) complet	Cycle
1	01/12/2021	Directeur pôle ados	B	Animateur	35/35 ^e	Selon planning prévu par l'annualisation
1	01/12/2021	Animateur pôle ados	C	Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	35/35 ^e	Selon planning prévu par l'annualisation

Dans le cadre de cette expérimentation, et dans l'attente d'une stabilisation du pôle ados, ces postes pourront faire l'objet d'un recrutement contractuel dans le cadre de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

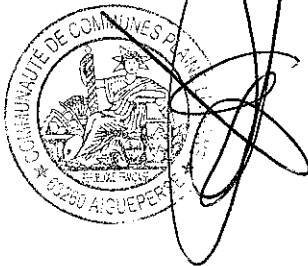
→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de créer les postes présentés ci-dessus ;
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence ;
- de prévoir les crédits au budget.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 22/11/2021
Le président,



Le président,

Claude RAYNAUD